



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 80

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M<sup>me</sup> LAMOUREUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 215 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation obligatoire sur la violence fondée sur le genre)/The Provincial Court Amendment Act (Gender-Based Violence Education Requirements)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> LAMOUREUX intervient.

M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE, M<sup>me</sup> MARCELINO, M. GERRARD, M<sup>me</sup> CLARKE ainsi que MM. MARTIN et LAMONT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* FRIESEN intervient. M<sup>me</sup> MARCELINO exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

M. GERRARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 217 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment and Legislative Assembly Management Commission Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

MM. GERRARD et JOHNSTON ainsi que M<sup>me</sup> FONTAINE interviennent. M. MICKLEFIELD exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M<sup>me</sup> LAMOUREUX présente la proposition suivante :

Proposition n<sup>o</sup> 29 : Reconnaissance de la contribution importante du Folklorama à la célébration de la culture et de la diversité du Manitoba

Attendu :

que les Manitobains reconnaissent les traités qui se rapportent aux terres et aux eaux de la province, lesquelles ont accueilli tant de gens, et qu'ils expriment une profonde gratitude à l'égard de ces traités;

que le Manitoba est depuis toujours la terre d'accueil des membres de nombreuses nations tels les Ojibwés, les Cris, les Oji Cris, les Dénés et les Dakotas et qu'il a également vu naître la nation métisse;

qu'aujourd'hui, le Manitoba est la terre d'accueil de gens venant des quatre coins du monde et que ces gens se rassemblent l'été au Folklorama pour célébrer et partager les mets, danses et autres formes d'art de leur pays d'origine;

qu'alors qu'il ne devait au départ avoir lieu qu'une seule fois, cet événement est devenu une immense attraction annuelle reconnue mondialement;

qu'au fil des ans, des artistes du Folklorama se sont produits dans des écoles locales et dans le monde entier afin de mettre en valeur le talent et les habiletés de milliers de gens d'ici et d'ailleurs;

que le Folklorama apporte un sentiment de communauté et d'appartenance en rassemblant des milliers d'artistes et de voisins partout au Manitoba et qu'il contribue à la prospérité économique de la province,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse l'apport et l'importance du Folklorama sur les plans historique, social et économique et qu'elle félicite tous les bénévoles qui ont fait la promotion du riche patrimoine culturel et de la tout aussi riche diversité du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> LAMOUREUX intervient.

MM. SMITH (Lagimodière), BRAR, GERRARD et ISLEIFSON ainsi que M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> la ministre COX, MM. BRAR, SMITH (Lagimodière), WIEBE, GERRARD et ISLEIFSON ainsi que M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTE

M<sup>me</sup> GUILLEMARD, *ministre de la Conservation et du Climat*, fait une déclaration afin de remercier les pompiers, y compris ceux d’Afrique du Sud.

M<sup>me</sup> NAYLOR et, avec le consentement de l’Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M<sup>mes</sup> MORLEY-LECOMTE et ADAMS, M<sup>me</sup> la *ministre* GORDON, M. LINDSEY ainsi que M<sup>me</sup> LAMOUREUX font déclarations de député.

---

La pétition qui suit est présentée et lue devant l’Assemblée législative du Manitoba :

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à offrir à la ville de Winnipeg un appui financier dans le cadre de la construction du pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg au centre-ville, à recommander que la ville garde l’ancien pont entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et qu’elle étudie la possibilité de le garder ouvert pour qu’il puisse servir au transport actif dans l’avenir et à lui offrir un appui financier à cette fin.

---

L’Assemblée décide à l’unanimité de modifier l’ordre d’examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 71 déposé le 20 avril 2021. Ainsi, les postes budgétaires Allègements fiscaux et Urgences diverses seront examinés dans la salle 254 après le budget du ministère des Relations avec les municipalités.

---

L’Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 18 heures, et l’Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger